

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURE SPORTIVES

PV n°1 de la réunion du 06.12.16

Présents : Pierre DEMONT, Jean Christophe CHERAT, Yves LASNIER, Jean Pierre PINEAU, Jean BUERGO, Max ROULON, Olivier BLANCHETON, Bérengère SUCHARYNA, Josette RAINAUD, Christian CLOCHARD, Jean GUILLEN, Gérard CAILLAUD, Jean François SELLES

La commission des Terrains et des Infrastructures adresse ses félicitations à Mr Jean Louis Dauphin ainsi qu'aux différents membres du comité directeur pour leur élection et leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Félicitations à Yves Lasnier pour l'obtention de la médaille d'argent de la FFF

I - RAPPEL AUX MUNICIPALITES ET AUX PRESIDENTS DE CLUB

Avant toute modification de vos installations, prenez contact avec la commission des terrains et infrastructures sportives afin :

- de construire ou modifier selon les normes en vigueur.
- de voir s'il est possible de monter un dossier de subvention FAFA.
- d'actualiser le support informatique CDTIS.

II – LE FAFA

- **Châteaubernard** : Les 3 terrains sont classés (2 en niveau 4 et un en niveau 5)
- **Barbezieux** : classé en niveau 6 – une mise en conformité a été demandée pour passer en niveau 5
- **Ruffec** : Suite à plusieurs rapports d'arbitre, les vestiaires sont insalubres. Un contrôle aura lieu pendant la campagne d'éclairage.

Dossiers en cours d'homologation à la FFF

- Garat : vestiaires
- Lessac : vestiaires
- Confolens : terrain annexe

III – ECLAIRAGES

Le contrôle des éclairages E5 est à faire tous les deux ans. Inchangé pour les E4.

IV – INSTALLATIONS SPORTIVES

Le contrôle des installations sportives est valable pendant 10 ans.

Trois dossiers sont en retard : Benest, Montignac et St Amant de Boixe

Les installations à contrôler cette année sont : Agris, Feuillade et Les Métairies

Date de la prochaine réunion : 21 février 2017

La commission des Terrains